Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403395-20160519-2016_024-DE

Accusé certifié exécutoire CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 MAI 2016

Réception par le préfet : 25/05/2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants: 28

Conseillers absents - excusés : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Jean-Claude BOULY, Jessica NATALINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Béatrice BAURAIN de BERNARDO, David CARABIN, Elisabeth SERIN,

Procurations: Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX à Marie-José AMAH

Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET

Philippe BERTRAND-DRIRA à Pascal PELINSKI

Béatrice BAURAIN de BERNARDO à Jean-Pierre ROUILLON

David CARABIN à Bertrand KLING

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date de convocation : 12 mai 2016

N°2016-024

Objet: Ratios promus-promouvables 2016

Rubrique: 4.1

Rapporteur: Jean-Pierre ROUILLON

Depuis la parution de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la règle nationale du quota a disparu. Le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal après avis du Comité Technique. Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité technique.

Filière administrative :	
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION

CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS	ADMINISTRATIFS
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	100.00%
Adjoint administratif principal de 2ème classe	100.00%
Adjoint administratif principal de 1ère classe	0.00%
CADRE D'EMPLOIS DES REI	DACTEURS
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	34.00%
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100.00%
CADRE D'EMPLOIS DES A	TTACHES
Attaché principal	0.00%

Filière technique :		
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJO	INTS TECHNIQUES	
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100.00%	
Adjoint technique principal de 2ème classe	0.00%	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0.00%	
CADRE D'EMPLOIS DES AGE	NTS DE MAITRISE	
Agent de maîtrise principal	100.00%	
CADRE D'EMPLOIS DES TECHN	ICIENS SUPERIEURS	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100.00%	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0.00%	

Filière animation :		
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TER	RITORIAUX D'ANIMATION	
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	100.00%	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0.00%	
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	0.00%	
CADRE D'EMPLOIS DES	ANIMATEURS	
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0.00%	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0.00%	

Filière sanitaire et sociale :		
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION	
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECI	ALISES DES ECOLES MATERNELLES	

ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	15.00%
ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	100.00%
CADRE D'EMPLOIS DES	PUERICULTRICES
Puéricultrice Hors Classe	100.00%
CADRE D'EMPLOIS DES PUERICUL	TRICES CADRES DE SANTE
Puéricultrice cadre supérieur de santé	0.00%
Filière police n	nunicipale
GRADE D'AVANCEMENT	TAUX DE PROMOTION
Brigadier-chef Principal	0.00%

Le maire demande au conseil municipal de voter les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2016.

Vu l'avis défavorable à la majorité du collège des représentants du personnel du Comité Technique rendu le 26 avril 2016,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des élus du Comité Technique rendu le 26 avril 2016,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- APPROUVE ces taux de promotion d'avancement de grade au titre de l'année 2016.

